



PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Édition du 21 août 2023



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 21 AOÛT 2023

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

ARRETE ARS Grand Est n°2023-3923 du 24/07/2023 portant désignation à compter du 21 août 2023 de Madame Céline DUGAST comme directeur par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Direction de l'Offre Sanitaire

ARRETE ARS Grand Est n°2023-3923 du 24/07/2023
portant désignation à compter du 21 août 2023
de Madame Céline DUGAST
comme directeur par intérim
des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2005-920 du 2 août 2005 portant dispositions relatives à la direction des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié et notamment son article 6 ;
- VU** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié ;
- VU** le décret n° 2005-922 du 2 août 2005 relatif aux conditions de nomination et d'avancement de certains emplois fonctionnels des établissements mentionnés à l'article 2 (1°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2012-749 du 9 mai 2012 relatif à la prime de fonctions et de résultats des corps ou emplois fonctionnels des personnels de direction et des directeurs de soins de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret n° 2018-255 du 9 avril 2018 relatif aux modalités d'indemnisation des périodes d'intérim et à l'indemnité de direction commune pour certains personnels de la fonction publique hospitalière ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, Madame CAYRE Virginie ;
- VU** l'arrêté ARS n°2023-3393 du 27 juin 2023 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité du service public au sein des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg suite au départ de son Directeur, Monsieur Michaël GALY ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Céline DUGAST, Directrice générale adjointe aux Hôpitaux Universitaires de Strasbourg, exercera à compter du 21 août 2023, les fonctions de Directrice générale par intérim des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg et ce jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Article 2 :

Cet arrêté sera notifié :

- au Président du conseil de surveillance des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg,
- à Monsieur Michaël GALY,
- à Madame Céline DUGAST.

Article 4 :

Madame la Directrice de l'Offre Sanitaire de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et Monsieur le Délégué départemental de l'A.R.S. pour le département du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

P/la Directrice Générale de l'ARS Grand Est
Et par délégation
La Directrice de l'Offre Sanitaire


Anne MULLER